

CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°17 du 19 novembre 2009

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation : 13 novembre 2009

Date d'affichage : 13 novembre 2009

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 22 à l'approbation du PV du 24.09.09, 23 à partir du point n°1, 24 à partir du point n°11

Votants : 26 à l'approbation du PV du 24.09.09, 27 à partir du point n°1, 28 à partir du point n°11

L'an deux mil neuf, le dix neuf novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni l'école des Croizettes, en séance publique, sous la présidence de Madame Elvira JAOUEN, Maire.

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme Elvira JAOUEN, M. Pascal CRAFFK, Mme Roseline DROUIN, Didier DAGUE, Mme Francelyse ADAM, M. Yves RIPOCHE, Mme Sylvette AMESTOY, M. Xavier COSTIL, Mme Anne-Claire LE BOLLOCH, M. Amar HADDOU, M. Alain WURTZ, Mme Marie-France TRONEL, M. Pascal HOUEIX, M. The Hung PHAM, M. Christophe PRAS, M. Hussen KEBE, M. Christophe LHARDY, Mme Sandra POPIELUCH, Mme Séverine AUBERT, Mme Linda HELLA, Mme Monique HERVE à partir du point n°11, Mme Joëlle COLLET, M. Antoine VANDAELE, Mme Bénédicte DEREN à partir du point n°1.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Maryse MEDDAH	avait donné pouvoir à	Mme Sylvette AMESTOY
Mme Isabelle THENON	avait donné pouvoir à	Mme Francelyse ADAM
M. Régis GENET	avait donné pouvoir à	M. Antoine VAN DAELE
M. Christian TAXIL	avait donné pouvoir à	Mme Bénédicte DEREN

Absentes excusées :

Melle Sabrina MEDJBEUR

Mme Monique HERVE, jusqu'au point n°10.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christophe LHARDY a été désigné secrétaire de séance.

La Maire procède à l'appel des conseillers à 20h30.

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du conseil municipal et annonce que la note n°6 concernant la subvention CAF pour la création d'un Point Conseil Petite Enfance a été modifiée et remise sur table.

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 25 juin 2009

Le procès verbal du 24 septembre 2009 est adopté à l'unanimité.

01 – Donner acte des décisions prises par le Maire

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire (n°2009-42 à 2009-54).

02 – Modification de l'état du personnel : créations de postes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix pour, se prononce favorablement sur la modification de l'état du personnel.

03– Décision modificative n°4 au budget primitif 2009

Le Conseil Municipal, à la majorité, par 22 voix pour et 5 contre (Mmes Joëlle COLLET, Bénédicte DEREN, Ms Régis GENET, Antoine VANDAELE, Christian TAXIL), approuve la décision modificative n°4 au budget primitif 2009.

04 – Débat d'orientation budgétaire 2010

Le Conseil Municipal, prend acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2010.

05– Subvention exceptionnelle au Festival Baroque de Pontoise

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix pour, autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € au Festival Baroque de Pontoise.

06 – Demande de subvention CAF pour la création d'un Point Conseil Petite Enfance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 26 voix pour et une non participation (Mme Roseline DROUIN), :

- autorise la création de l'action
- autorise madame la Maire à signer la convention d'objectifs et de financement sur fonds propres,
- autorise madame la Maire à solliciter la subvention.

07– Demande de subvention CAF dans le cadre du dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 26 voix pour et une non participation (Mme Roseline DROUIN), :

- valide la politique municipale d'accompagnement scolaire
- autorise madame la Maire à signer la future convention d'objectifs et de financement du dispositif CLAS,
- autorise madame la Maire à solliciter la subvention.

08– Convention de mise à disposition gratuite d'équipements communaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix pour, autorise Madame la Maire à signer cette convention avec l'association COUR CIRCUS et le SDIS du Val d'Oise.

09 – Intégration des parties communes (voiries, espaces verts et éclairage) des associations syndicales libres (ASL) ou assimilés

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix pour,

- Approuve la cession à titre gratuit à la commune des voiries, des espaces verts et des réseaux d'éclairage communs de l'ASL le Domaine du Dog Leg
- Précise que les frais notariés relatifs à cette cession seront à la charge exclusive de la commune.
- Autorise madame la Maire à signer tout acte afférent à ces cessions.

10 – Convention tripartite (Conseil Général du Val d'Oise, Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et Commune de Courdimanche) pour la réalisation d'une voie de circulation douce entre Courdimanche et Vauréal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix pour,

- approuve le projet de convention,
- autorise madame la Maire à signer la convention avec le conseil général du Val d'Oise et la communauté d'agglomération de Cergy Pontoise pour la création d'une voie verte entre COURDIMANCHE et VAUREAL,
- autorise madame la Maire à inscrire les dépenses nécessaires au budget 2011.

11 – Participation de la ville de Courdimanche à la mobilisation citoyenne en vue de la conférence de Copenhague sur le climat : Signature de l'appel « l'ultimatum climatique »

Le conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix pour et 1 abstention (Mme Monique HERVE),

- approuve l'appel « Ultimatum climatique »
- autorise madame la Maire à signer l'appel au nom de la commune
- invite l'ensemble des Courdimanchois à signer l'appel.

12 – Motion sur la réforme des Collectivités Territoriales et de la Taxe Professionnelle

Le Conseil Municipal, à la majorité, par 22 voix pour et 6 contre, (Mmes Monique HERVE, Joëlle COLLET, Bénédicte DEREN, Ms Régis GENET, Antoine VANDAELE, Christian TAXIL),

- se prononce contre les projets de réforme de l'organisation territoriale, proposés par le gouvernement et demande une réforme ambitieuse de la décentralisation, favorable à une intercommunalité plus démocratique, plus cohérente et plus solidaire,
- se déclare contre le projet de suppression de la taxe professionnelle, tel qu'il est proposé par le gouvernement
- près de 30 ans après les premières lois de décentralisation, demande que soit mise en œuvre une réforme globale des finances locales, qui permette aux collectivités locales de proposer un service public efficace au profit de l'ensemble des citoyens partout sur le territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h30.

La Maire,

Elvira JAOUËN